



# M U I Z O N

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 20 MAI 2021

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Mesdames BOUCHE (représentée par Mme ARNOULD), DE SOUSA (représentée par Mr COLPIN), Messieurs SENECAILLE (représenté par Monsieur RENARD) et PERIN (absent qui est arrivé en milieu de séance)

Il a été demandé au conseil municipal par la trésorière principale d'inscrire à l'ordre du jour une délibération non prévue (approbation de l'actualisation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims CUGR), le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **1- DELIBERATION POUR LE PLAN PLURIANNUEL DES VOIRIES AVEC LA CUGR.**

Monsieur le Maire précise qu'à la demande du **conseil d'orientation voirie et réseaux du Grand Reims**, il est nécessaire de programmer les travaux d'entretien et d'investissement de voiries existantes sur les années de 2022 à 2026 et de transmettre cette programmation à la Communauté Urbaine.

Monsieur le Maire propose à l'adjoint aux travaux de rappeler les priorités inscrites au tableau des voiries pour la période de 2022 à 2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider** les besoins concernant les voiries et l'éclairage public pour les rues suivantes :

Rue de la Gare / Allée Jean MONNET / Rue des Cerisiers / Impasse du Petit Matin / Rue des Ecoles / Rue de Soissons / Rue des Oiseaux / Rue de la Garenne / Rue des Jonquilles / Rue Gabriel THIERION.

#### **2- SINISTRE GYMNASSE – POURSUITE EN MEDIATION**

Après exposé du Maire concernant l'avancement du dossier de remboursement du différé concernant le gymnase avec la CMMA, Après avoir recueilli l'avis de plusieurs cabinets d'avocats en la matière,

Après avoir expliqué au Conseil Municipal les modalités de négociation,

Le Maire propose de retenir un cabinet d'avocats pour entrer en médiation avec le cabinet représentant la partie adverse (CMMA)

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la continuité de cette affaire en médiation.

#### **3- LEGS DE MADAME PETRICIC**

Après exposé du Maire quant au legs de Madame Micheline PETRICIC,

Le legs concerne deux parcelles avec bâtiments situés au 1 et 3 Rue du Grand Pré à MUIZON :

ZE 336 (1 rue du Grand Pré) d'une superficie de 57 a et 77 ca

ZE 338 (3 rue du Grand Pré) d'une superficie de 25 a et 27 ca

Le conseil Municipal (à 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS) Mme HOUEL et Mr DUBOIS.

Autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires quant à l'acceptation du legs et faire le point sur les baux locatifs en cours.

En contrepartie, et sur volonté de Madame Micheline PETRICIC,

La commune accepte le legs consenti par Madame Micheline PETRICIC, à charge par la Commune d'apposer le nom de Daniel PETRICIC, son mari décédé, sur un édifice communal ou une rue communale et ce, sans limitation de durée.

#### **4- DON DE MADAME ETIENNE.**

Après exposé du Maire quant à la volonté de Madame ETIENNE de faire don à la commune de Muizon de parcelles ci-dessous : ZE 14, 15, 16, 17, 18 d'une superficie totale de de 3720 m<sup>2</sup>

Le conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité le maire à entreprendre les démarches nécessaires quant à l'acceptation du don.

#### **5- CHARTE DE BIODIVERSITE EN PARTENARIAT AVEC LA CUGR pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims**

Après exposé de l'adjointe chargée de la qualité de vie concernant la charte de biodiversité patrimoine naturel, rappelant que dès 2017 la Communauté Urbaine avait entrepris une démarche visant à mieux connaître son patrimoine naturel et développer avec les communes un partenariat visant à le protéger,

Considérant la volonté de bâtir un programme de protection de l'environnement avec la CUGR,

Le Conseil Municipal DELIBERE favorablement et à l'unanimité en faveur de l'adoption de la charte.

## **6- REGULARISATION ECRITURES COMPTABLES**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Receveur Municipal,  
DELIBERE à 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme HOUEL, Mrs BRUYERES, DUBOIS, PERIN)  
sur la Décision Modificative au BP 2021 comme suit :

Dépense compte 023 virement d'équilibre à la section d'investissement +1750€  
Dépense compte 61521 entretien de terrains – 1750 €

## **7- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.**

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Après lecture de ces statuts par le Maire, Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

### **PAROLES AUX ADJOINTS :**

#### **Monsieur BUREAU (vie associative)**

Nous entrons dans la 2<sup>e</sup> phase du déconfinement, de ce fait la vie associative reprend progressivement, ouvrant notamment ses portes aux activités réservées aux mineurs.

VIDEO PROTECTION - Une rencontre a eu lieu avec le major HUBERT, gendarme spécialisée en vidéoprotection, en compagnie du major NAUSTRY, Un premier diagnostic a été fait concernant l'installation de 8 caméras. Ce diagnostic sera complété par une étude ultérieure.

#### **Monsieur COLPIN (travaux, voirie)**

Les travaux du gymnase et de la rue de la gare n'ont pas pris de retard.

Le gymnase sera bientôt entièrement clos, le sol technique sera posé début juin.

Les travaux rue de la Gare avancent, un nouveau tapis de chaussée sera fait début juillet. Les travaux Rue des Bouleaux suivent leur cours.

#### **Madame ARNOULD (Qualité de vie)**

Le fleurissement est en cours dans le village. Les plants ont été reçus et sont prêts à être mis en terre en fonction de la météo plus clémente.

Un concours de fleurissement communal est mis en place. Il est basé sur la volonté de chacun à s'inscrire en mairie pour y participer. (Un bulletin d'inscription est mis à votre disposition en mairie – date limite d'inscription : le 28 mai)

La volonté est toujours de mise pour soutenir une journée de ramassage des déchets avec si possible la venue d'un « tri-truck » (lieu d'information et de sensibilisation sur la gestion des déchets) une attache va être engagée auprès des enfants du GAP (Groupe Anti-pollution), de l'APE (association des parents d'élèves) et d'Agenda 21.

Une étude est en cours sur l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme HOUEL : quels travaux sont en cours derrière la Mairie ? le Maire répond qu'il s'agit du square comme prévu.

Madame HOUEL se pose également la question sur des « réservoirs » à quelques endroits de la Commune. Par manque d'information, nous la remercions de son signalement. Peut-être pour une mesure météorologique !

### **NOTES DE LA MAIRIE**

POUR PALLIER A DES PROBLEMES DE VOISINAGE TENDANT A S'AMPLIFIER, un arrêté portant réglementation des divers bruits (tondeuses, piscines, animaux...) va être pris par le Maire. Merci de respecter la réglementation en vigueur.

Un remerciement particulièrement est adressé aux enfants du groupe GAP (Groupe Antipollution) et à leurs encadrants CE NE SONT PAS MOINS DE 400 PIEDS DE MUGUET QU'ILS SONT ALLES CUEILLIR pour LES OFFRIR GRATUITEMENT A LA POPULATION sur la place du Commerce le dimanche 15 mai. Une attention généreuse remarquée et remarquable QUI A OCCASIONNE DES SOURIRES ET DES REMERCIEMENTS. Merci à eux.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**5 JUILLET 2021 à 20h00**

**SALLE D'HONNEUR de la Mairie**